



Analyses des votations fédérales
Analisi delle votazioni federali
Analysen eidgenössischer Urnengänge

Analyse des votations fédérales du 26 septembre 1993

Boris Wernli, Sonja Wälti, Daniele Caramani

Résultats des votations	Oui	Non
Arrêté fédéral contre l'usage abusif d'armes	1 539 594 86.3 %	245 114 13.7 %
Changement de canton de Lauffonais	1 189 208 75.2 %	393 263 24.8 %
Initiative «1^{er} aout»	1 490 564 83.8 %	289 041 16.2 %
Arrêté sur l'assurance-maladie	1 414 543 80.6 %	342 521 19.4 %
Arrêté sur l'assurance-chômage	1 224 493 70.4 %	515 010 29.6 %
Citoyen-ne-s Participation	4 553 754 39.0 %	



Institut de recherche, Bureau de Berne
Bärenplatz 2, 3001 Berne, téléphone 031 311 08 06
Siège principal: Zürichstr. 107, 8134 Adliswil, tél. 01 709 11 11

**Université
de Genève**

Département de Science politique
Faculté des sciences économiques et sociales
102, boulevard Carl-Vogt, 1211 Genève 4, tél. 022 705 83 60

Impressum

Les analyses VOX commentent depuis 1977 toutes les votations populaires et les élections au niveau national sur la base d'interviews. L'Institut de recherche pratique GfS (Adliswil/Berne) assure la continuité. Le Département de science politique à l'université de Genève est responsable du présent numéro.

Collaboratrices et collaborateurs

Institut de recherche pratique GfS

Directeur de projet: Claude Longchamp

Secrétariat/Commandes: Liliane Leins, Liselotte Müller

Banques de données/TED: Peter Kraut

Chef des travaux pratiques: Carlo Frühbauer

Centre de recherche de politique suisse

Responsable: Hanspeter Kriesi

Auteur-e-s: Boris Wernli, Sonja Wälti, Daniele Caramani

Composition et impression

Satzart SA, Berne

Benteli SA, Berne

Commandes

Les analyses VOX sont disponibles en abonnement au prix de 75 francs par an (étranger 85 francs); ou au numéro (25 francs, étranger 30 francs). Toutes les analyses antérieures (1977-1992, elles n'ont pas toutes été traduites en français) peuvent être obtenues au prix de 500 francs auprès du secrétariat de l'Institut de recherche GfS, Zurichstrasse 107, 8134 Adliswil, tél. 01-709 11 11, fax 01-709 11 09.

Copyright

Pour la présente édition: Boris Wernli, Sonja Wälti, Daniele Caramani: Analyse de la votation du 26 septembre 1993, VOX N° 50, GfS, Adliswil/Berne 1993

En général: Analyse VOX des consultations fédérales, éd. Institut de recherche pratique GfS en collaboration avec les départements de science politique des universités de Berne, Genève et Zurich, Adliswil 1977 ss.

17^e année, © by GfS et Département de science politique

Tirage: 1250 exemplaires

Table des matières

1	Introduction	4
2.	L'arrêté fédéral sur les mesures en matière d'assurance-chômage	6
2.1	La situation de base	6
2.2	Le profil du vote	6
2.3	Les motivations du vote	9
2.4	Le soutien des arguments	12
3.	Arrêté fédéral sur des mesures temporaires contre le renchérissement de l'assurance-maladie	12
3.1	Situation de base	12
3.2	Le profil du vote	14
3.3	La motivation du vote	15
3.4	Le soutien des arguments	17
4.	L'arrêté fédéral contre l'usage abusif d'armes, le changement de canton du Lauffonnais et l'initiative «1^{er} août»	18
4.1	Le profil du vote	19
4.2	La motivation du vote	22
5.	Connaissance des projets	24
5.1	Comparaison et déterminants du niveau de connaissance	24
6.	La perception de l'importance des objets soumis au vote	26
7.	La participation	31
7.1	Le mode de participation	31
7.2	Le type de votants	31
7.3	La participation selon les caractéristiques socio-démographiques et politiques	32
8.	Méthodologie	32
	Bilan des des votations fédérales du 26 septembre 1993	34

1 Introduction

Les cinq objets mis en votation populaire le 26 septembre 1993 ont consacré un large consensus parmi la population (taux d'acceptation au niveau national variant entre 70 et 86 pourcent, unanimité des cantons) et un fort soutien au gouvernement ainsi qu'au Parlement qui recommandaient l'approbation en bloc de tous les sujets portés aux urnes. Si les «oui» à l'arrêté fédéral contre l'usage abusif d'armes, au changement de canton du Laufonnais et à l'initiative populaire pour un jour de la fête nationale férié paraissaient acquis d'avance, la bataille faisait rage concernant les arrêtés fédéraux sur des mesures temporaires contre le renchérissement de l'assurance-maladie et sur les mesures en matière d'assurance-chômage. Ces deux objets, proposant notamment l'instauration de mécanismes redistributifs dans les domaines concernés, le tout dans un climat de crise économique sévère, étaient les seuls à donner l'impression d'un clivage politique au niveau national, tant l'unanimité était grande en ce qui concerne les autres sujets. Les résultats, par l'ampleur du consensus atteint, ont montré une population largement rassemblée par les thèmes abordés et approuvant ainsi les positions de ses instances directrices.

En ce qui concerne la participation, moins de la moitié des citoyens, 39 pourcent au niveau national, ont voté le 26 septembre 1993. Cela représente à peu près le taux moyen enregistré pendant les dernières années (40 pourcent). La participation annoncée dans les interviews de l'analyse VOX s'élevait à 53 pourcent. Deux éléments d'explication peuvent être apportés à ce sujet: une partie des interviewés peut avoir tendance à vouloir se conformer au stéréotype du «bon citoyen devant voter» durant l'enquête (pression sociale incitant à voter), de plus les personnes répondant le plus volontiers aux enquêtes par questionnaires sont en général intéressées par la politique et plus aptes à se mobiliser lors des scrutins.

Le même phénomène est observable concernant les taux d'acceptation des objets soumis au vote. Ils sont de manière générale nettement plus élevés dans l'échantillon que les taux réels enregistrés par la Chancellerie fédérale, ce qui ne facilite pas l'analyse de par le faible nombre de cas s'illustrant contre la tendance générale. Comme pour la participation, plusieurs facteurs peuvent intervenir sans que nous puissions déterminer l'influence de chacun: un effet de ralliement à la décision populaire (effet «band wagon») est toujours possible, et vu l'ampleur de l'acceptation le conformisme a pu être encouragé. D'autre part, nous avons déjà constaté que les gens intéressés à la politique étaient certainement sur-représentés dans l'échantillon, car étant les plus susceptibles de répondre à une enquête, ce qui fausse dans une certaine mesure sa représentativité.

Tableau 1: Résultats effectifs des votations pour l'ensemble de la Suisse et par canton en pourcent des votants

Canton	Résultats des votations du 26 septembre 1993					
	Participation en %	Usage abusif d'armes OUI	Laufonnais OUI	1 ^{er} Août férié OUI	Assurance maladie OUI	Assurance chômage OUI
CH	39.0	86.3	75.2	83.8	80.6	70.4
ZH	46.6	88.4	79.1	89.2	85.2	72.1
BE	41.9	85.2	57.3	81.5	81.7	70.3
LU	36.7	84.7	79.3	76.5	80.4	73.0
UR	33.0	81.4	75.2	80.5	82.2	74.1
SZ	30.5	77.7	73.8	75.3	75.6	67.1
OW	32.5	79.2	72.4	68.0	82.0	72.9
NW	36.5	81.4	78.1	79.3	74.9	74.1
GL	31.3	83.2	71.7	76.4	84.1	76.4
ZG	46.2	84.1	80.7	83.1	80.4	71.3
FR	33.8	85.8	87.0	81.9	72.0	69.3
SO	50.6	81.5	55.6	85.3	75.6	66.0
BS	44.0	93.4	81.8	85.9	77.4	68.2
BL	49.2	88.8	66.8	87.3	77.2	68.7
SH	65.4	82.8	64.8	86.9	82.3	66.1
AR	48.0	85.5	74.0	74.5	80.4	72.8
AI	36.1	83.1	73.8	59.3	81.2	72.8
SG	38.2	88.4	80.6	81.7	81.8	73.1
GR	28.5	86.0	77.7	78.0	83.6	73.4
AG	41.5	81.5	72.9	83.5	80.2	70.1
TG	37.6	84.6	74.6	86.1	81.2	71.6
TI	32.5	86.0	88.4	93.0	72.4	66.0
VD	31.4	87.9	91.6	78.2	81.0	71.1
VS	28.9	84.0	86.7	81.5	79.1	72.7
NE	31.5	88.9	87.1	78.2	76.2	67.8
GE	35.0	92.8	93.5	90.4	79.0	68.8
JU	34.4	88.7	89.0	71.9	74.8	59.9

Source: Journal de Genève, 27.9.1993

2. L'arrêté fédéral sur les mesures en matière d'assurance-chômage

2.1 La situation de base

La votation populaire du 26 septembre 1993 sur l'arrêté fédéral proposant des mesures en matière d'assurance-chômage intervenait dans un contexte de crise économique sévère; jamais depuis l'après-guerre, la Suisse n'avait souffert d'un chômage aussi élevé que celui que nous connaissons actuellement. Il y en avait encore trois ans, jusqu'en 1990, notre pays paraissait échapper à ce mouvement qui touchait ses voisins européens depuis plus d'une décennie et avait un taux de chômage de moins de 1 pourcent de la population active. Entre 1991 et fin 1993, le nombre de personnes touchées par le chômage faisait plus que quadrupler, passant d'environ 40 000 à un peu moins de 175 000 aujourd'hui. En plus de la progression extrêmement rapide de ce fléau, la Suisse est depuis peu confrontée à un phénomène nouveau: le chômage de longue durée et tous les problèmes sociaux l'accompagnant.

Il va sans dire que le système d'assurance-chômage en vigueur en Suisse jusqu'à l'adoption du nouvel arrêté a vite montré ses limites devant une telle situation. En attendant une révision du système d'assurance-chômage, toujours en préparation, les autorités fédérales ont fait entrer en vigueur le 1^{er} avril 1993 l'arrêté fédéral sur les mesures en matière d'assurance-chômage. Cet arrêté fédéral visait à améliorer d'urgence la protection sociale en faveur des chômeurs de longue durée et à faciliter leur réinsertion. La situation financière précaire, voire catastrophique, de l'assurance a forcé le Parlement à compenser par certaines économies les dépenses supplémentaires occasionnées par son adaptation à la situation économique. Pour cette raison, un référendum fut lancé par la gauche helvétique, – le Parti du Travail soutenu par l'Union Syndicale Suisse et le Parti Socialiste Suisse – contre cet arrêté. Le comité référendaire jugeait que les mesures étaient insuffisantes, constituaient une pression à la baisse sur les salaires et une sorte de «dumping» social.

2.2 Le profil du vote

L'arrêté fédéral sur les mesures en matière d'assurance-chômage, la solution de compromis acceptée par les deux chambres, le Conseil Fédéral et tous les partis gouvernementaux sauf le Parti Socialiste Suisse, a été accepté au niveau national le 26 septembre 1993 par 70 pourcent des votants, ce qui montre un fort consensus populaire sur une question pourtant âprement débattue. Dans le *tableau 2.1*, sur le comportement de vote selon les caractéristiques socio-démographiques, seules quelques variables montrent une corrélation (le plus souvent peu élevée) avec la décision de vote: le niveau de formation, la confession, le statut social, l'agglomération et la région linguistique des répondants aux interviews.

En ce qui concerne la formation, variable la plus corrélée avec la décision de vote, une tendance se dessine: les personnes ayant un niveau de formation relativement bas par rapport aux

Tableau 2.1: Assurance-chômage – Comportement selon les caractéristiques démographiques

Caractéristiques/catégories	% de oui	(n)	V de Cramer
Total effectif	70		
Total VOX	85	(496)	
<i>Sexe</i>			p.s.
Hommes	83	(264)	
Femmes	87	(232)	
<i>Age</i>			p.s.
18–29 ans	83	(88)	
30–39 ans	78	(83)	
40–49 ans	85	(105)	
50–59 ans	87	(75)	
60–69 ans	90	(67)	
70 ans et plus	89	(73)	
<i>Formation</i>20*
Ecole obligatoire	76	(54)	
Apprentissage			
- 2 ans au plus	80	(51)	
- 3 ans	90	(115)	
- plus de 3 ans	72	(57)	
Maturité	95	(38)	
Formation supérieure professionnelle	86	(80)	
ETS	93	(28)	
Université	87	(69)	
<i>Confession</i>15*
Protestant	91	(216)	
Catholique	80	(221)	
Sans	80	(39)	
<i>Statut social</i>16*
Indépendant	89	(132)	
Employé moyen	84	(173)	
Employé subalterne	87	(39)	
Ouvrier	73	(82)	
<i>Agglomérations</i>11*
Grandes villes	86	(146)	
Villes petites et moyennes	89	(171)	
Campagne	80	(163)	
<i>Région linguistique</i>12*
Suisse alémanique	87	(367)	
Suisse romande	76	(92)	
Suisse italienne	91	(21)	

*p<.05, **p<.01, p.s.: pas significatif

Tableau 2.2: Assurance-chômage – Comportement selon les caractéristiques politiques

Caractéristiques/catégories	% de oui	(n)	V de Cramer
Total effectif:	70		
Total VOX:	85	(496)	
<i>Lien avec un parti</i>30**
Parti socialiste suisse	79	(79)	
PES	95	(21)	
Parti démocrate chrétien	98	(52)	
Parti radical-démocratique	92	(72)	
Union démocratique du centre	94	(32)	
<i>Proximité par rapport à un parti</i>13*
Très attaché	91	(53)	
Assez attaché	90	(59)	
Sympathisant	88	(153)	
Proche d'aucun parti	80	(197)	
<i>Appartenance à un syndicat</i>			p.s.
Membre	74	(43)	
Membre potentiel	87	(83)	
Non-membre	86	(347)	
<i>Confiance dans le gouvernement</i>			
Confiant	91	(236)	.22**
Indécis	91	(79)	
Méfiant	74	(173)	
<i>Positionnement sur l'axe Gauche-Droite</i>17**
Gauche	76	(95)	
Centre	90	(269)	
Droite	82	(71)	

**p<.01, *p<.05, p.s.: pas significatif

autres, montrent un taux d'acceptation de l'arrêté moins élevé que la moyenne. Nous pouvons supposer qu'elles ont été plus sensibles que les autres aux arguments de la gauche: pression sur les salaires, «dumping social», dérégularisation... Cette hypothèse se confirme partiellement à l'examen du statut social des répondants: les ouvriers sont, avec les paysans, les moins favorables à cet objet (même s'ils sont tout de même presque trois quarts à voter en faveur), tandis que les autres catégories sociales montrent des taux d'acceptation nettement plus élevés. Au niveau de la confession, les protestants ont relativement plus soutenu l'arrêté que les catholiques. Les campagnes ont légèrement moins plébiscité l'arrêté fédéral sur l'assurance-chômage que les grandes villes et surtout les petites et moyennes villes. Ceci recoupe le fait que les paysans ont été une des catégories les plus «opposées» à cet objet. En ce qui concerne les régions linguistiques, les Suisse-e-s romands ont été les moins favorables à cette législation.

Le *tableau 2.2* des caractéristiques politiques montre des relations plus fortes avec la décision de vote que les caractéristiques socio-démographiques.

L'identification à un parti montre la plus forte corrélation avec le vote: à part les répondants liés à des partis situés à la gauche et à l'extrême droite de l'échiquier politique, qui s'illustrent en approuvant moins souvent l'arrêté que les autres (le nombre très faible de cas rend difficile une analyse plus fine), les autres interviewés ont soutenu très massivement le projet issu du gouvernement. Si les personnes s'identifiant au PSS montrent un taux d'approbation moins élevé que la moyenne, nous réalisons néanmoins que le mot d'ordre du parti a très mal été suivi. Seuls 21 pourcent des sympathisants en ont tenu compte, ce qui illustre la mauvaise stratégie politique de ce parti en ce qui concerne cet objet. En ce qui concerne le PST, qui a lancé le référendum, le nombre de cas est malheureusement trop peu élevé pour une quelconque analyse. La proximité par rapport à un parti montre une faible corrélation avec le vote; plus les répondants sont proches d'un parti, plus ils ont soutenu cet objet. Nous remarquons, par contre, qu'il n'existe pas de relation significative entre la décision de vote et l'appartenance à un syndicat. Le positionnement sur l'axe gauche-droite des interviewés illustre ce que nous venons de remarquer: les personnes les plus favorables à cet objet se situent au centre, tandis que celles se positionnant à droite restent légèrement en dessous de la moyenne. Les répondants se plaçant sur la gauche de l'échiquier politique sont ceux qui approuvent le moins massivement le nouvel arrêté, mais tout de même par plus de 75 pourcent.

La confiance dans le gouvernement montre une bonne corrélation avec le vote pour l'arrêté fédéral sur l'assurance-chômage. Si les confiants et les indécis ont le même taux d'acceptation, les personnes méfiantes envers le gouvernement ont approuvé l'arrêté avec 17 pourcent de moins que les autres. Il faut tout de même relativiser cette différence et souligner l'énorme consensus régnant dans la population, puisque presque les trois quarts de cette dernière catégorie ont voté dans le sens des autorités.

2.3 Les motivations du vote

Les partisans de l'arrêté fédéral sur l'assurance-chômage reprennent les arguments (*Tableau 2.3*) de la propagande officielle en sa faveur; la motivation la plus fréquemment citée est la solidarité avec les chômeurs en fin de droit, et le besoin de leur venir en aide. En seconde position est cité l'argument de la prolongation de la durée maximale d'indemnisation. Comme nous pouvons le constater, ces argumentations constituant la moitié de celles recensées, sont très proches et illustrent la nature même de l'arrêté: une amélioration d'urgence de la protection sociale en faveur des chômeurs de longue durée et une adaptation du système d'assurance à la période de crise que nous connaissons. Les autres motifs avancés vantent la solution de compromis et d'équilibre de l'assurance-chômage ainsi dégagée, l'instauration d'un chômage partiel de plus longue durée, l'obligation pour les chômeurs d'accepter un travail moins rémunéré que l'indemnisation. Sont marginalement cités la lutte contre la crise, le ralliement à la recommandation du Conseil Fédéral, une meilleure réinsertion pour les chômeurs et le fait de forcer la Confédération à légiférer.

Tableau 2.3: Assurance-chômage – Motivation du oui et non en pourcent

Motivation	participants	non-participants
a) Oui:		
Par solidarité	27	27
Pour prolonger la durée maximale d'indemnisation	20	20
Pour équilibrer l'assurance chômage, c'est un bon compromis	9	9
Instauration d'un chômage partiel de plus longue durée	7	7
Obligation pour les chômeurs d'accepter un travail moins rémunéré que l'indemnité de chômage	6	6
Lutte contre la crise	3	3
Mot d'ordre du Conseil Fédéral	3	3
Meilleure réinsertion pour les chômeurs	2	2
Force la Confédération à légiférer	2	2
Total*	79 (n=415)	79 (n=415)
b) Non:		
Système favorisant les abus	23	23
Réduction du taux d'indemnisation pour certains chômeurs	16	27
Obligation d'accepter un travail moins rémunéré que l'indemnité de chômage (dumping salarial)	15	11
Solution minimaliste (il faudrait une réforme complète, changements insuffisants)	14	5
Diminution des prestations (système inégal, anti-social)	14	14
Total*	82 (n=73)	80 (n=56)
* totaux inférieurs à 100% car les réponses non pertinentes et non motivées n'ont pas été prises en compte		

Les opposants à l'arrêté fédéral sur l'assurance-chômage motivent leur vote selon deux manières très différentes: certains sont d'avis que le nouveau système favorise les abus (encourage les «faux chômeurs», durée d'indemnisation trop longue etc.), tandis qu'à l'opposé, ce sont les compromis comme la réduction de l'indemnisation de 80 à 70 pourcent du dernier salaire pour certaines catégories, l'obligation d'accepter un travail moins rémunéré que l'indemnisation ou la diminution des prestations qui sont la cause du refus de l'arrêté.

En ce qui concerne la motivation du «non» à l'arrêté sur l'assurance-chômage, nous nous trouvons en fait devant deux catégories d'arguments radicalement différents qui sont relatifs au clivage gauche-droite. En effet, si nous regroupons les motivations arguant d'une baisse des prestations ou de l'insuffisance des mesures prises pour parer à la situation sous une seule dénomination, nous nous apercevons que ce sont des critiques émanant principalement de

Tableau 2.4: Assurance-chômage – Evaluation des arguments (ayant voté en pourcent)

Arguments		d'accord	pas d'accord	ne sait pas
<i>a) Pour:</i>				
• En augmentant de 300 à 400 jours la durée de la couverture fédérale en matière de chômage, l'arrêté fédéral constitue une amélioration indispensable de la situation des chômeurs de longue durée	<i>total</i>	83	13	4
	<i>oui</i>	89	7	4
	<i>non</i>	50	49	1
• La diminution de 80 à 70 % de l'indemnité est tout à fait supportable car elle ne touche que les personnes sans enfant à charge ou dont l'indemnité est supérieure à 130 francs par jour	<i>total</i>	77	17	6
	<i>oui</i>	83	12	5
	<i>non</i>	49	47	4
• Les améliorations sociales de l'arrêté fédéral ne déséquilibrent pas le budget de l'Etat puisque les coûts de ces améliorations sont en grande partie compensés par un abaissement du taux d'indemnisation	<i>total</i>	70	19	11
	<i>oui</i>	73	17	10
	<i>non</i>	53	29	18
• La présente proposition pour l'assurance chômage est un compromis raisonnable entre les exigences des employeurs et des salarié/es	<i>total</i>	71	18	11
	<i>oui</i>	81	9	10
	<i>non</i>	16	67	17
<i>b) Contre:</i>				
• L'arrêté fédéral entrainera inévitablement une pression à la baisse des salaires qui sera hautement défavorable pour ceux qui travaillent encore (dumping social).	<i>total</i>	40	51	9
	<i>oui</i>	35	55	10
	<i>non</i>	68	26	6
• La réduction de 80 à 70 % des indemnités de chômage entraîne des conséquences catastrophiques pour les chômeurs qui doivent continuer à payer, et à 100 % leur loyer, leurs assurances, leur nourriture.	<i>total</i>	31	63	6
	<i>oui</i>	26	68	6
	<i>non</i>	58	38	4
• Si cet arrêté améliore sensiblement la situation des chômeurs de longue durée, ce sont les autres chômeurs qui doivent payer le coût de cette amélioration en voyant leurs indemnités diminuer. L'arrêté fédéral n'apporte donc aucune amélioration de la couve.	<i>total</i>	39	49	12
	<i>oui</i>	33	54	13
	<i>non</i>	73	20	7
• La réduction des indemnités journalières ne va pas assez loin et comporte trop d'exceptions.	<i>total</i>	28	53	19
	<i>oui</i>	26	54	20
	<i>non</i>	34	53	13

personnes se plaçant à la gauche de l'échiquier politique. Au contraire, les répondants craignant les abus avec le nouvel arrêté se situent à une très grande majorité à sa droite

2.4 Le soutien des arguments

Des arguments en faveur de l'arrêté fédéral sur l'assurance-chômage (*Tableau 2.4*), seul celui présentant l'assurance-chômage comme un compromis raisonnable entre les exigences des employeurs et des salariés est nettement désapprouvé par les répondants ayant voté contre, ce qui laisse planer des doutes sur la conviction de ses opposants. Tous les autres arguments plaidant son acceptation sont acceptés par les opposants à l'arrêté; il va sans dire que les personnes favorables ont été largement d'accord avec ces arguments qui rejoignaient leur point de vue. Ceci montre le grand consensus régnant dans la population à ce sujet.

Pour les arguments en défaveur de l'arrêté, les résultats sont plus nuancés: si plus des deux tiers des partisans de l'arrêté ne pensent pas que la réduction des indemnités entraînera des conséquences catastrophiques pour les chômeurs, les opposants en sont majoritairement convaincus. Concernant les autres arguments contre l'arrêté, un peu plus de la moitié de ses partisans s'y opposent, mais une bonne part d'entre-eux y sont néanmoins sensibles; le tiers des répondants ayant voté «oui» à l'arrêté est d'avis que les risques de «dumping» social sont existants, tandis que la même proportion pense que l'arrêté améliore la situation des chômeurs de longue durée en détériorant celle des autres chômeurs. Nous pouvons encore remarquer que du côté des détracteurs de la nouvelle réglementation, il ne se trouve qu'une minorité de répondants pensant que la réduction des indemnités journalières ne va pas assez loin. Ces personnes se situent plutôt sur la droite de l'échiquier politique.

3. Arrêté fédéral sur des mesures temporaires contre le renchérissement de l'assurance-maladie

3.1 Situation de base

L'Arrêté fédéral sur des mesures temporaires contre le renchérissement de l'assurance-maladie a été adopté en automne 1992. Il est conçu comme solution transitoire en attendant l'entrée en vigueur de la Loi sur l'assurance-maladie (LAMA). L'arrêté constitue la suite des premières mesures d'urgences pour lutter contre l'explosion des coûts de la santé et pour instaurer une plus grande solidarité entre les assurés introduites pour un an dès la fin de l'année 1992. Son objectif est de freiner la hausse des tarifs, des prix et des cotisations. De plus, il empêche une différenciation des cotisations des hommes et des femmes, et il vise à réduire les écarts des cotisations en fonction de l'âge ou de l'état de santé d'une personne.

Tableau 3.1: Assurance-maladie – comportement selon les caractéristiques démographiques

Caractéristiques/catégorie	% de oui	(n)	V de Cramer
Total effectif	81		
Total VOX	89	(500)	
<i>Sexe</i>			p. s.
Hommes	90	(261)	
Femmes	88	(239)	
<i>Age</i>			p. s.
18–29 ans	91	(88)	
30–39 ans	84	(81)	
40–49 ans	89	(104)	
50–59 ans	88	(76)	
60–69 ans	90	(67)	
70 et plus	90	(78)	
<i>Formation</i>			p. s.
Ecole obligatoire	85	(53)	
Apprentissage	88	(227)	
Maturité	92	(36)	
Formation sup. prof.	86	(81)	
Ecole technique sup.	97	(30)	
Université	93	(69)	
<i>Statut social</i>16*
Indépendant/es et cadres	86	(130)	
Employé/es moyen/nes	93	(176)	
Employé/es inférieur/es	94	(36)	
Ouvrier/ères	87	(84)	
<i>Union suisse des arts et métiers (USAM)</i>13*
Membre	74	(23)	
Membre potentiel	92	(69)	
Non-membre	90	(326)	
<i>Attachement à un parti</i>16*
Fortement attaché	89	(54)	
Assez attaché	93	(57)	
Sympathisant	93	(156)	
Proche d'aucun parti	82	(169)	
<i>Confiance dans le gouvernement</i>20**
Confiance	94	(241)	
Ni l'un ni l'autre	90	(79)	
Méfiance	80	(172)	
<i>Perception de l'importance pour le pays</i>17**
pas important	63	(19)	
assez important	86	(84)	
très important	91	(390)	
<i>Perception de l'importance personnelle</i>17**
pas important	71	(42)	
assez important	92	(96)	
rès important	90	(355)	

* p < .05, **p < .01, p.s.: pas significatif

Un comité sous la direction du Parti suisse du travail a décidé de lancer le référendum contre l'introduction de cet arrêté. Au centre de ses critiques était la taxe hospitalière nouvellement introduite dans l'arrêté sur l'assurance-maladie. Le comité dénonçait le caractère antisocial du fait que les assurés seront dorénavant tenus à participer aux frais d'hospitalisation dans l'ordre de 10 francs par jour. De plus, il craignait que les points contestés de l'arrêté tels que la taxe hospitalière, bien que conçus en formes de mesures transitoires, ne soient ainsi inévitablement inscrits dans la Loi sur l'assurance-maladie actuellement en révision.

Toutes les forces politiques du pays, à l'exception du Parti suisse du travail et de la Lega, ont apporté leur soutien aux mesures proposées, même si aussi bien de la droite libérale que d'une partie de la gauche traditionnelle des critiques ont été formulées. Ce consensus pratiquement jamais vu dans l'histoire mouvementée de l'assurance-maladie¹ s'est finalement traduit par un taux d'acceptation du projet de plus de 80 pourcent.

3.2 Le profil du vote

L'Arrêté fédéral sur des mesures temporaires contre le renchérissement de l'assurance-maladie a été accepté par une écrasante majorité (81 pourcent) des participants au scrutin. Au niveau agrégé, on constate que dans pratiquement tous les cantons au moins trois quarts des participants ont voté en faveur de l'arrêté. Nos analyses montrent qu'il y a également absence de différence du comportement de vote selon les régions linguistiques. Les mots d'ordres des partis politiques reflétaient également un large consensus, un consensus qui s'est traduit par une non-différenciation du vote selon les identifications partisans. En outre, les déterminants traditionnels tels que le sexe, l'âge et la formation se révèlent sans aucune importance dans l'explication du comportement de vote. Mais qui donc sont les 20 pourcent de l'électorat qui ont voté contre l'arrêté en dépit du consensus qui régnait à l'égard de ce projet?

Si l'on considère le statut social des votants (*Tableau 3.1*) on constate que ce sont, d'une part, une partie des indépendants et cadres et, d'autre part, certains ouvriers qui ont approuvé l'Arrêté sur l'assurance maladie un peu moins unanimement que le reste de l'électorat. Le même constat peut être fait si l'on regarde l'adhésion des votants à certains groupes de pression. L'adhésion à des associations de gauche telles que les syndicats, des groupes écologistes ou l'Association suisse pour la protection des consommateurs ne semble avoir eu aucun impact sur le comportement de vote. Ce sont uniquement les membres de l'Union suisse des arts et métiers qui ont soutenu l'arrêté dans une moindre mesure que la moyenne des votants.

La confiance en les institutions au sens le plus large constitue un facteur important dans l'explication du comportement de vote. En effet, les résultats du scrutin du 26 septembre ont souvent été commentés comme étant un indicateur de la confiance de l'électorat suisse face au Conseil fédéral plus particulièrement. Nos résultats confirment ce constat: ceux et celles qui déclarent être méfiant face au gouvernement ont soutenu l'Arrêté fédéral sur l'assurance-maladie moins souvent que de la moyenne. La même conclusion peut être tirée si l'on consi-

¹ Voir analyse VOX des votations du 16 février 1992 pour un aperçu historique.

Tableau 3.2: Assurance-maladie – motivation du oui et non en pourcent

Motivation	participants	non-participants
<i>a) Oui:</i>		
freiner l'augmentation des primes	46	63
c'est un bon compromis	12	5
autres raisons	11	13
forcer les autorités à légiférer	7	2
par solidarité	5	2
égalité entre hommes et femmes	4	2
recommandation du CF	4	1
pour responsabiliser	2	6
recommandation d'un parti	2	1
avis d'un tiers	2	1
qualité du système médical	2	1
Total*	97 (n=444)	97 (n=253)
<i>b) Non:</i>		
la santé est un service public	27	25
autres raisons	21	15
refus de la taxe hospitalière	18	33
multipack peu clair	14	8
système inégalitaire	11	13
recommandation d'un parti	2	0
Total*	93 (n=56)	94 (n=52)
* totaux inférieurs à 100% car les réponses non pertinentes et non motivées n'ont pas été prises en compte		

dère le sentiment d'attachement à un parti politique. Celles et ceux qui se disent proches d'aucun parti et qui expriment par là une certaine méfiance face au système des partis ont approuvé l'arrêté moins fortement que les autres.

Un facteur non négligeable dans l'explication du vote est également la perception de l'importance du projet, aussi bien pour le pays que sur le plan individuel. Mais il faut bien noter que même parmi ceux qui ne voient que peu d'importance dans l'Arrêté sur l'assurance-maladie pratiquement deux tiers ont tout de même voté en sa faveur.

3.3 La motivation du vote

L'Arrêté fédéral sur l'assurance-maladie a été promu par le Conseil fédéral comme moyen de lutte contre l'explosion des coûts de la santé et pour instaurer une plus grande solidarité entre les assurés indépendamment de leur sexe et de leur état de santé. On constate tout d'abord qu'aussi bien les défenseurs de l'arrêté que ses adversaires motivaient leur décision dans une

Tableau 3.3: Assurance-maladie – évaluation des arguments (ayant voté en pourcent)

Arguments		d'accord	pas d'accord	ne sait pas
<i>a) Pour:</i>				
• Cette disposition transitoire permet de maintenir les coûts et les cotisations dans les limites de l'acceptable en attendant la révision totale de la Loi sur l'assurance-maladie.	<i>total</i>	78	14	8
	<i>oui</i>	84	8	8
	<i>non</i>	30	59	11
• Il est dommage de condamner l'arrêté fédéral sur un point mineur comme la taxe hospitalière, alors qu'il comporte de nombreuses innovations qui améliorent sensiblement la situation de l'assuré.	<i>total</i>	73	15	12
	<i>oui</i>	78	11	11
	<i>non</i>	34	51	15
• L'arrêté fédéral offre une meilleure solidarité entre les assurés puisque le montant des cotisations est dorénavant le même pour les hommes et les femmes.	<i>total</i>	76	13	11
	<i>oui</i>	79	10	11
	<i>non</i>	53	34	13
<i>b) Contre:</i>				
• L'arrêté fédéral introduit des mesures antisociales, puisque la taxe hospitalière pèsera plus lourdement sur le budget des familles et des personnes de condition modeste.	<i>total</i>	41	50	9
	<i>oui</i>	38	53	9
	<i>non</i>	70	24	6
• Accepter l'introduction de la taxe hospitalière aujourd'hui, c'est courir le risque de la voir définitivement inscrite dans la prochaine révision de la loi sur l'assurance maladie.	<i>total</i>	46	41	13
	<i>oui</i>	43	43	14
	<i>non</i>	72	24	4
• Les assurés font, une fois encore, les frais de désengagement de la Confédération en matière d'assurance-maladie.	<i>total</i>	37	48	15
	<i>oui</i>	34	51	15
	<i>non</i>	64	23	13

large mesure par le souci de freiner l'augmentation de leur dépenses pour l'assurance-maladie (Tableau 3.2). Mais les défenseurs de l'arrêté ont apparemment accepté la solution proposée visant à freiner l'augmentation des primes («halte aux augmentations», «il faut freiner les primes», «limiter les abus», «faire des économies») comme un compromis valable. Une partie non négligeable de l'électorat voit son «oui» avant tout comme un moyen de forcer les autorités à légiférer en la matière et à poursuivre une solution plus globale. L'instauration d'une plus grande égalité entre les assurés semble avoir été plutôt à l'arrière-plan de la discussion.

Les adversaires, par contre, désiraient une solution plus radicale. Ils exigeaient avant tout que le système de santé reste un service public («bloquer les prix», «hôpitaux doivent rester un service public», «on paie déjà assez»). Cette même argumentation fait également partie du refus de la taxe hospitalière par certains et de la crainte qu'en dépit des efforts d'égaliser les coûts de la santé pour chacun la solution proposée continue à défavoriser les petits revenus. C'est uniquement dans la catégorie de ceux qui voient dans l'Arrêté sur l'assurance-maladie un «multipack peu clair» que sont contenus quelques «non de droite» invoquant qu'«il faut bien quelqu'un qui paie». La motivation des non-participants suit en gros la même logique.

3.4 Le soutien des arguments

Le soutien massif des arguments en faveur de l'arrêté par ceux et celles qui l'ont approuvé montre une fois encore que le souci de freiner l'augmentation des coûts et des cotisations était au centre du débat (*Tableau 3.3*). Les votants en faveur de l'arrêté se rallient un peu moins fortement derrière l'argument que l'introduction de la taxe hospitalière ne constituait qu'un aspect mineur pour lequel l'arrêté ne devait pas être condamné et que l'arrêté offrait une meilleure solidarité entre assurés. Une grande partie de ceux qui ont voté en faveur de l'arrêté étaient également d'accord avec les arguments avancés par les adversaires. Ce constat démontre que l'arrêté était en effet un compromis entre des mesures qui visaient à égaliser les frais des cotisations, d'une part, et une responsabilisation plus grande des assurés au moyen de leur participation au frais d'hospitalisation, d'autre part.

On constate qu'entre un tiers et même plus de la moitié, des adversaires à l'arrêté étaient au fond d'accord avec l'argumentation du Conseil fédéral tout en refusant l'arrêté. Pour eux, les arguments qu'on introduisait par là des mesures antisociales et que la taxe hospitalière risquerait ainsi d'être définitivement inscrite dans la révision de la loi sur l'assurance-maladie pesaient plus lourdement. L'argument que l'arrêté démontrait une fois de plus que les assurés payaient les frais du désengagement de la Confédération en matière d'assurance-maladie n'était, par contre, soutenu que par deux tiers d'entre eux.

4. L'arrêté fédéral contre l'usage abusif d'armes, le changement de canton du Laufonnais et l'initiative «1^{er} août»

Outre les deux projets sur l'assurance-maladie et sur l'assurance chômage, le 26 septembre dernier les Suisse-e-s ont été appelés aux urnes pour se prononcer sur l'arrêté fédéral contre l'usage abusif des armes, sur le changement de canton du Laufonnais et sur l'initiative «1^{er} août». Aussi bien aux yeux de l'opinion publique qu'à ceux de la presse et des acteurs politiques, ces trois projets représentaient des questions mineures par rapport aux deux autres. C'est la raison pour laquelle nous les regroupons dans un même chapitre.

Ces trois projets soumis au vote du peuple et des cantons n'ont pas donné lieu à d'importants débats. D'un côté, comparés aux deux autres projets sur l'assurance-maladie et sur l'assurance-chômage, ils n'étaient pas de taille; et de l'autre côté, l'unanimité a été la caractéristique majeure en ce qui concerne ces questions. Pour ce qui est de l'usage abusif d'armes, le but de l'arrêté fédéral était de combler les lacunes d'une législation datée (le concordat entre cantons remontait à 1969) et de pallier aux nombreuses disparités entre les cantons concernant l'achat et le port d'armes. Pour ce faire, le Conseil fédéral a demandé aux Suisse-e-s de conférer à la Confédération les prérogatives légales pour édicter des prescriptions contre l'usage abusif d'armes, d'accessoires et de munitions. De plus, le Conseil fédéral a, à plusieurs reprises, assuré les chasseurs, les tireurs et les collectionneurs que leurs «droits ancestraux» n'allaient pas être remis en cause par la nouvelle législation. Le peuple suisse a donné une réponse qui ne laisse pas de doutes quant à leur opinion sur ce sujet: 86,3 pourcent de oui.

De façon toute aussi nette l'électorat a sanctionné le changement de canton du district du Laufonnais: 75,2 pourcent du peuple a accordé aux Laufonnais le droit de passer du canton de Berne au canton de Bâle-Campagne. Ce vote met un terme à un long processus démocratique qui avait débuté lors de la création du canton du Jura, à peu près il y a vingt ans. Sur ce vote aussi, il y a eu peu d'oppositions: à la fois les différents gouvernements cantonaux concernés et les autorités de la Confédération se sont prononcés en faveur du rattachement du Laufonnais au canton de Bâle-Campagne. Par ailleurs, il est certain que ce changement ne va pas produire d'importants bouleversements, aussi bien du point de vue démographique et territorial que du point de vue de la répartition des sièges au Conseil national. En effet, Berne perdra un seul siège lequel reviendra au canton de Lucerne. Ces conditions ont donc prévenu toute hésitation, et à partir du 1^{er} janvier 1994 le Laufonnais fera partie du canton de Bâle-Campagne.

Le dernier objet consistait en une initiative populaire qui avait comme but d'instaurer à l'occasion du 1^{er} août un jour de fête nationale férié. Là encore, comme dans le cas de l'arrêté fédéral sur l'usage abusif d'armes, il s'agissait de combler les disparités qui existaient entre cantons. En effet, si dans de nombreux cantons le 1^{er} août est un jour de travail comme les autres, dans d'autres cantons ce jour donnait lieu à une demi-journée voire un jour entier de congé. Les intentions des auteurs de l'initiative, toutefois, étaient différentes. Aux yeux des Démocrates suisses, en effet, cet enjeu correspondait à un impératif politique, à savoir donner sa juste valeur et signification au jour de fête nationale. Ainsi, le but de l'initiative a surtout été celui de

renforcer le sentiment patriotique à travers un rappel des origines historiques fédérales du pays. Le Conseil fédéral s'est sans doute aligné sur une telle vision du jour de fête nationale, la preuve étant qu'il a préféré inscrire ce jour dans la Constitution plutôt que de recourir à une simple loi pour l'instaurer. Cette interprétation a également trouvé l'approbation du peuple suisse, lequel a accordé 83,8 pourcent des suffrages en faveur de cette initiative.

4.1 Le profil du vote

En ce qui concerne le comportement de vote, nous allons considérer, en premier lieu, la relation entre trois variables signalétiques – sexe, âge et niveau de formation – et les taux d'acceptation des trois objets (cf. *Tableau 4.1*). Pour ce qui est du sexe, on constate que pour les trois objets les femmes présentent des taux d'acceptation légèrement plus élevés que ceux des hommes. Il reste toutefois difficile d'interpréter ce premier résultat. Si l'on considère ensuite les effets de l'âge sur le comportement de vote, là aussi on voit que des variations significatives se présentent. Premièrement, on décèle une légère tendance vers des taux d'acceptation plus bas pour les personnes les plus âgées. Et deuxièmement, il apparaît que la génération la plus jeune se distingue pour son apport de «oui» aux trois objets votés. Dans les trois votations, la classe d'âge 18–29 est celle qui présente le taux d'acceptation le plus élevé.

Enfin, à une exception près, la variable «niveau de formation» ne présente aucune structure par rapport au comportement de vote dans les trois projets. Pour l'arrêté fédéral contre l'abus d'armes il existe une ébauche de tendance vers une acceptation plus convaincue au fur et à mesure que le niveau de formation s'élève. Ces derniers résultats ne doivent pas surprendre. Les objets soumis au vote du peuple n'étant pas de nature complexe ou technique, il est normal de trouver que la formation des citoyen-ne-s ne joue pas un rôle important.

Deux autres variables signalétiques ont été prises en considération. En premier lieu, pour ce qui est du comportement de vote dans les différentes régions linguistiques on peut observer que le Tessin présente systématiquement des pourcentages supérieurs à ceux de la Suisse alémanique et de la Suisse romande. Ces résultats sont significatifs uniquement pour la votation sur le changement de canton du Laufonnais. Néanmoins, une certaine tendance est à déceler. En deuxième lieu, nous avons considéré le statut social des citoyen-ne-s interrogés. Cette variable offre quelques éléments de réflexion supplémentaires. On obtient des résultats différenciés d'une catégorie professionnelle à l'autre dans le cas de l'usage abusif d'armes et dans le cas de l'initiative «1^{er} août». Par rapport au premier de ces deux projets, le faible taux d'acceptation de la catégorie «paysans» apparaît clairement. Ce résultat est assez marquant malgré le nombre peu important d'individus interrogés de cette catégorie. Dans le cas du projet sur l'initiative «1^{er} août» aussi, il existe une catégorie, celle des indépendants, qui se distingue par son faible taux d'acceptation. Ceci, peut-être, trouve son explication dans la crainte des dirigeants d'entreprise d'avoir un jour de congé supplémentaire à payer. Pour ce qui est du reste, il est difficile de reconnaître une quelconque tendance à partir de ces données.

Après avoir analysé des variables de type signalétique, nous nous penchons maintenant sur le niveau des connaissances et le degré de confiance que les citoyen-ne-s portent envers le gouver-

Tableau 4.1: Usage abusif d'armes, changement de canton du Laufonnais et initiative «1^{er} août» – Comportement de vote selon les caractéristiques socio-politiques

Caractéristiques/catégories	Abus d'armes % de oui	Laufonnais % de oui	1er Août % de oui	(n) ¹
Total effectif	86.3	75.2	83.8	
Total VOX	88	83	85	(500)
<i>Sexe</i>				
Hommes	84	79	82	(260)
Femmes	92	87	88	(240)
V de Cramer16**	.12*	.10*	
<i>Age</i>				
18–29	95	92	92	(80)
30–39	91	85	89	(80)
40–49	88	81	86	(110)
50–59	79	83	80	(75)
60–69	82	76	81	(65)
70 et plus	91	80	81	(75)
V de Cramer15**	.15**	.13*	
<i>Formation</i>				
Ecole obligatoire	79	80	87	(50)
Apprentissage	86	81	88	(230)
Maturité	90	82	81	(40)
Formation sup. prof.	93	77	80	(80)
Ecole technique sup.	87	89	90	(30)
Université	91	92	81	(65)
V de Cramer16*	.15 ^{ps}	.12 ^{ps}	
<i>Région linguistique</i>				
Suisse alémanique	87	79	84	(360)
Suisse romande	87	90	84	(95)
Tessin	96	100	96	(20)
V de Cramer04 ^{ps}	.12**	.06 ^{ps}	
<i>Statut social</i>				
Indépendant	85	83	76	(130)
Employé moyen	90	81	86	(180)
Employé inférieur	93	94	95	(40)
Ouvrier	86	82	93	(80)
V de Cramer15*	.11 ^{ps}	.15**	

nement fédéral. On soutient souvent que de meilleures connaissances induisent les citoyen-ne-s à mieux apprécier les enjeux du scrutin et donc à porter un jugement différent par rapport à ces citoyen-ne-s qui se désintéressent des questions qui leur sont posées. Or, dans les trois votations

Suite de la page précédente

Caractéristiques/catégories	Abus d'armes % de oui	Lauffonnais % de oui	1er Août % de oui	(n) ¹
<i>Axe gauche-droite</i>				
Extrême gauche	100	94	94	(17)
Gauche	90	90	87	(125)
Centre	89	82	90	(220)
Droite	82	76	74	(115)
Extrême droite	85	67	62	(13)
V de Cramer10*	.11*	.15**	
<i>Cantons</i>				
Cantons concernés				
BE, BS, BL, SO	—	76	—	(116)
Autres cantons	—	85	—	(345)
V de Cramer	—	.12*	—	
<i>Niveau des connaissances</i>				
Connait	89	84	84	(650)
Ne connaît pas	81	79	87	(300)
V de Cramer13**	.07 ^{ps}	.05 ^{ps}	(50)
<i>Confiance/méfiance en gouvernement</i>				
Confiance	93	86	86	(240)
Indifférence	87	82	85	(80)
Méfiance	80	79	84	(160)
V de Cramer16**	.07 ^{ps}	.03 ^{ps}	
* p < .05; ** p < .01; ^{ps} pas significatif				
1: En ce qui concerne le nombre de citoyens interrogés, dans la mesure où les valeurs étaient équivalentes, nous avons reporté une moyenne des trois projets.				

qui sont analysées dans cette section, seule celle sur l'usage abusif d'armes semble être sous l'influence de ces facteurs. Ceux qui étaient au courant du projet ont approuvé à plus forte proportion l'arrêté fédéral. On soutient également qu'un degré élevé de confiance envers le gouvernement puisse induire les citoyen-ne-s à appuyer les projets qui sont issus du Conseil fédéral ou que celui-ci soutient. Ici encore, c'est l'arrêté fédéral contre l'usage abusif d'armes qui présente des résultats: plus on fait confiance au gouvernement, plus le taux d'acceptation croît. Comme on le voit, des résultats significatifs apparaissent uniquement en ce qui concerne l'arrêté sur les armes. Ceci n'est pas étonnant dans la mesure où c'est le seul projet parmi ces trois qui présente un certain degré de technicité et pour lequel une certaine connaissance, au manque de laquelle on peut pallier en se fiant aux institutions, est requise.

Une variable plus politique est constituée par le positionnement des citoyen-ne-s le long de l'axe idéologique gauche-droite. Pour les trois projets il y a une tendance à appuyer de moins en

moins les projets au fur et à mesure qu'on se dirige vers la droite de l'axe. Comme on le verra plus loin (cf. chapitre 6), l'initiative «1^{er} août» est fortement influencée par cet aspect.

Revenons finalement au problème du changement de canton du Laufonnais. Sur cette question le canton de Berne (cf. *Tableau 4.1*) se distingue par un taux d'approbation nettement plus bas que celui de la moyenne nationale (environs 63 pourcent). Le nombre de citoyen-ne-s interrogés dans ce canton (n=54) peut donner quelques tendances. Au cours de l'analyse on a constaté avant tout que, comme au niveau fédéral, ce sont les femmes et les citoyens situés à gauche qui sont plus en faveur de ce projet, tandis que le niveau de formation n'a pas d'influence. Ensuite, il apparaît que les sympathisants PRD et UDC connaissent des pourcentages particulièrement bas par rapport à la moyenne cantonale et fédérale. Ces résultats, une fois de plus, doivent être nuancés à cause du faible nombre de cas.

4.2 La motivation du vote

Pour comprendre quels sont les éléments déterminants de la formation des opinions concernant les trois votations qui font l'objet de ce chapitre nous disposons uniquement des motivations énoncées spontanément (*Tableau 4.2*). Remarquons en outre que les taux d'acceptation étant tellement élevés pour les trois objets, les motivations pour un vote contraire présentent un nombre de cas très faible. De plus, parmi ces peu de répondants la quasi totalité ne savait pas motiver le choix du «non». C'est pourquoi nous avons écarté ces données du tableau.

Nous avons souligné à plusieurs reprises que le débat sur ces questions a été très limité. Par conséquent, les arguments et les motivations à la base de la décision du vote ont également été peu divers. En gros, les arguments soulevés lors de la campagne, notamment par le Conseil fédéral, ont été perçus comme de «bonnes» motivations pour soutenir les trois projets.

En ce qui concerne l'usage abusif d'armes, la motivation principale a été celle de combler les lacunes législatives soulignées de plusieurs côtés lors de la campagne. Environ 30 pourcent des votants et un quart des non-votants invoquent la nécessité de réglementer davantage la vente. La deuxième motivation concernant la vente aux étrangers (12 pourcent parmi les votants) aussi peut être vue comme un souhait pour une meilleure réglementation. Par contre, les motivations qui font appel à la violence et à la criminalité (10 pourcent et 9 pourcent) ainsi que celles qui invoquent des raisons éthiques (6 pourcent) sont de nature différente. Enfin, le souhait de donner à la Confédération les compétences nécessaires pour édicter des normes sur la vente d'armes paraît plus ambiguë. (On ne comprend pas si l'attribution de ces compétences est une fin en soi ou si ceci constitue un moyen pour intervenir plus efficacement dans cette question).

Le droit à l'autodétermination du Laufonnais a été la motivation prédominante des votants et des non-votants favorables à l'acceptation du changement de canton du ce district. Les autres motivations sont peu importantes vis-à-vis du droit à l'autodétermination: un certain nombre de votants (11 pourcent) estiment qu'une bonne raison est celle de régler la question une fois pour toutes et d'autres (9 pourcent) éprouvent de la sympathie pour les minorités. Nombreuses ont été les non-réponses.

Tableau 4.2: Usage abusif d'armes, changement de canton du Lauffonnais et initiative «1^{er} août» – motivations du oui en pourcent

Objet	Votants favorables	Non-votants favorables
<i>Usage abusif d'armes:</i>		
Vente n'est pas assez réglementée	29	23
Contre vente aux étrangers	12	9
Contre violence et terrorisme	10	9
Diminution criminalité	9	7
Raisons éthiques	6	10
Donner compétences à la Confédération	5	2
Trop d'armes en Suisse	3	4
Recommandation du Conseil fédéral	2	—
Autres	15	36
Total	92 (n=531)	113 (n=468)
<i>Changement de canton du Lauffonnais:</i>		
Droit à l'autodétermination	36	23
Il faut régler cette question	11	4
Sympathie pour minorités	9	5
Recommandation du Conseil fédéral	1	—
Autres	8	104
Total	65 (n=531)	135 (n=468)
<i>Initiative «1^{er} Août»:</i>		
Une fête nationale doit exister	21	22
Egalité entre citoyens	19	17
Raisons patriotiques	17	15
Alignement sur les autres pays	15	9
Jour de congé supplémentaire	13	16
Autres	4	12
Total	103 (n=531)	91* (n=468)
* Totaux inférieurs à 100% car les réponses non pertinentes et non motivées n'ont pas été prises en compte. Totaux supérieurs à 100% car plusieurs réponses étaient possibles		

Les motivations qui accompagnent le soutien à l'initiative «1^{er} août» pour un jour de fête nationale férié ont été beaucoup plus équilibrées. Néanmoins, ce qui semble prédominer est le souhait de valoriser la fête nationale suisse à la fois pour des raisons patriotiques et pour ne pas la dévaluer vis-à-vis des autres pays (on pense notamment au 14 juillet français). Ainsi 21

Tableau 5.1: La distribution des personnes sur l'échelle de connaissance

Connaissance	%	(n)
pas de connaissance (0 à 3)	6	(49)
connaissance faible (4 à 7)	11	(96)
connaissance moyenne (8 à 11)	25	(219)
connaissance élevée (12 à 15)	58	(497)
niveau moyen de connaissance: 11.3	100	(861)

pourcent des votants et 22 pourcent des non-votants estiment tout simplement qu'une fête nationale doit exister. Une proportion équivalente, en considérant les différences entre cantons quant à cette fête, exprime spontanément le principe de l'égalité entre citoyen-ne-s. Environ 15 pourcent des citoyen-ne-s pensent en outre qu'il est nécessaire de s'aligner sur les autres pays et qu'il y a des raisons patriotiques pour approuver ce choix. Enfin, il est curieux que 13 pourcent des votants et 16 pourcent des non-votants trouvent que la meilleure raison est tout simplement qu'un jour de congé supplémentaire va exister.

En conclusion, on dira que d'une part le débat a été très pauvre et que certaines motivations ont prédominé sur les autres et que, d'autre part, il n'y a pas eu d'importants décalages entre les motivations du Conseil fédéral et celles du peuple suisse.

5. Connaissance des projets

5.1 Comparaison et déterminants du niveau de connaissance

Nous disposons de trois points de repères pour examiner le niveau de connaissance des électeurs sur les projets soumis en votation:

- la connaissance des projets,
- la connaissance du contenu des projets,
- la connaissance des mots d'ordre du Conseil fédéral.

La première question demande uniquement si l'interviewé se souvient en gros sur quels sujets il a été amené à se prononcer lors du week-end de votation. La deuxième question l'appelle à indiquer brièvement de quoi il s'agissait. Et la troisième vise à tester s'il connaît les mots d'ordres du Conseil fédéral. Nous avons d'abord construit un indice qui attribue à chaque individu des niveaux de connaissance concernant les cinq objets de votation. On constate que les interviewés connaissent relativement bien tous les projets.

En examinant l'impact des caractéristiques socio-politiques des citoyens et citoyennes sur leur niveau de connaissance par rapport à chaque projet nous avons pu constater qu'à part l'intérêt

Tableau 5.2: Les facteurs explicatifs du niveau de connaissance

Facteurs explicatifs	Valeurs Beta
intérêt pour la politique	.41**
région linguistique (0: Suisse alémanique/TI; 1: Suisse romande)	.12**
formation	.09**
confiance dans le gouvernement	.07*
* p < .05, ** p < .01, R2 ajusté .20, (n = 816)	

pour la politique tous les facteurs explicatifs, aussi bien sociaux que politiques, n'étaient que peu révélateurs d'éventuelles différences entre les projets.²

Vu le fait que le niveau de connaissance moyen et l'impact des facteurs explicatifs ne diffèrent pratiquement pas d'un projet à l'autre, nous avons tenté de construire un indice qui reflète le niveau de connaissance que détient une personne sur l'ensemble des cinq projets soumis en votation. Ce qui nous a amené à simplement additionner tous les scores obtenus par l'interviews sur un total de 15 questions (trois questions par projet) tout en gardant l'idée d'être plus sévère en ce qui concerne la connaissance du contenu. Si une personne connaît donc tous les projets et leurs contenus ainsi que les mots d'ordre du Conseil fédéral il se situe au maximum de 15 sur l'échelle. Si, dans le cas contraire, quelqu'un ne peut indiquer aucune information demandée il se situe à 0. On constate encore une fois que plus de la moitié des interviewés ont un niveau de connaissance élevé.

C'est finalement cette échelle que nous avons confronté, à l'aide d'une analyse de la régression, aux différents facteurs explicatifs potentiels, dont nous reportons ici les facteurs ayant un impact significatif sur le niveau de connaissance des individus.

On constate tout d'abord que l'intérêt pour la politique joue un rôle déterminant pour l'acquisition d'un niveau élevé de connaissance. Plus une personne est intéressée par la politique, mieux elle connaît les projets soumis au vote. Le fait de vivre en Suisse romande³, d'avoir une formation élevée et une bonne confiance dans le gouvernement joue également en faveur du niveau de connaissance.

² Ce constat se base sur un simple calcul de moyennes de connaissances par rapport à chaque projet en comparant les différents groupes de citoyen/ens, en les différenciant par rapport au sexe, l'âge, la formation, le statut socio-économique, la région linguistique, la différence ville/campagne, l'intérêt pour la politique, l'attachement à un parti et la confiance dans le gouvernement.

³ Ceci va à l'encontre du fait qu'en général les suisses alémaniques ont une tendance à avoir de meilleures connaissances que les suisses romands (cf. Wälti, S.: «La connaissance de l'enjeu», en: Kriesi, Hp. (ed.): Citoyenneté et démocratie, Zürich 1993, p.46).

6. La perception de l'importance des objets soumis au vote

Deux séries de nouvelles questions offrent la possibilité de connaître l'avis du peuple suisse quant à la pertinence des votations à la fois du point de vue collectif et du point de vue personnel.⁴ De plus, ils permettent de déterminer le décalage qui existe, le cas échéant, entre ces deux points de vue. Nous pouvons, en effet, concevoir qu'un objet soit perçu comme important pour la collectivité mais qu'on ne se sente pas concerné par celui-ci, ou vice-versa qu'un objet soit perçu comme important uniquement par une catégorie sociale bien définie de citoyen-ne-s.

Dans le passé les enquêtes VOX contenaient deux questions similaires lesquelles portaient, elles aussi, sur la perception de l'impact des votations fédérales. Afin d'éviter tout malentendu, il est important de souligner la différence avec les questions posées dans ce sondage. Auparavant, les deux indicateurs en question visaient, d'un côté à mesurer la perception de l'impact des votations fédérales en général, et de l'autre la perception de l'impact du ou des dernier(s) objet(s) soumis au vote du peuple. Le but principal était de déterminer si la dernière votation était perçue comme plus ou moins importante par rapport aux autres votations en général. Comme on le voit, les indicateurs du passé et ceux de la présente enquête mesurent deux choses sensiblement différentes.

Toutefois, les deux séries de questions comportent un élément commun: les deux visent la mensuration de la perception de l'importance ou de l'impact des objets votés.⁵ Il s'agit d'un aspect important qui doit être souligné. Ce qui est mesuré, est la dimension subjective de l'importance des projets et non pas la dimension objective. On mesure l'importance telle qu'elle est ressentie par les citoyen-ne-s et non pas si les objets ont effectivement de l'importance au niveau personnel et/ou collectif. La technique par enquête d'opinion permet d'opérationnaliser uniquement la dimension subjective. A cet égard, il existe très peu de différence avec les indicateurs du passé: les citoyen-ne-s interrogés sont invités à attribuer une valeur de l'importance des objets allant de 0 à 10, aussi bien en ce qui concerne l'importance collective que pour l'importance personnelle, et où 10 indique un degré d'importance maximal. Pour connaître l'avis des Suisse-e-s quant à l'importance – collective et personnelle – des cinq objets présentés, il a été suffisant de calculer les moyennes des valeurs attribuées par chaque citoyen-ne-s.

Comme on l'a vu, le scutin du 26 septembre se caractérise par la présence de deux projets «moteurs» et de trois objets mineurs. Cette partition s'est rendue tangible aussi bien au niveau de l'opinion publique qu'au niveau de la presse et des acteurs politiques et gouvernementaux (cf. par exemple le nombre de pages consacrées à chaque projet dans la brochure des explications du Conseil fédéral). Il n'est donc pas surprenant que cette partition en objets «importants» et «moins importants» se retrouve dans le sondage VOX. Le *tableau 6.1* reproduit les moyennes des valeurs pour les deux échelles (importance collective et importance personnelle) concernant les cinq projets soumis à la consultation du peuple.

⁴ Les deux questions posées étaient respectivement: «Pouvez-vous me dire quelle a été, à votre avis, l'importance des diverses votations pour le pays?», et «Parlons maintenant de l'importance que ces votations ont eu pour vous personnellement. Dites-moi, s'il vous plaît, [...] quelle a été l'importance des diverses votations pour vous personnellement».

⁵ Cf., à ce sujet, Caramani, D., La perception de l'impact des votations fédérales, in Kriesi, H., op. cit.

Tableau 6.1: La perception de l'importance des cinq projets

Objet	Importance collective		Importance personnelle		Ecart
		(n)		(n)	
Assurance-chômage	8.0	(916)	6.6	(923)	1.4
Assurance-maladie	7.7	(906)	7.3	(915)	0.4
Abus d'armes	6.7	(896)	5.3	(936)	1.4
1 ^{er} août	6.0	(944)	5.2	(956)	0.8
Laufonnais	4.4	(887)	2.5	(929)	1.9

La partition entre projets importants et projets moins importants se reflète dans les deux indicateurs à notre disposition. Les deux arrêtés fédéraux sur l'assurance maladie et sur l'assurance-chômage sont perçus par les citoyen-ne-s suisses comme étant plus importants que les trois autres projets, à la fois au niveau collectif et au niveau personnel. En outre, on constate que toutes les moyennes, sauf celle du changement de canton du Laufonnais, sont supérieures à 5, c'est-à-dire la moitié de l'échelle. A cet égard, il est assez surprenant de constater que celui du Laufonnais a été perçu comme un problème mineur, même au niveau de la collectivité, et surtout si confronté à l'importance attribuée à une initiative – en fin de compte plus symbolique qu'autre chose – comme celle pour un jour de fête nationale férié.

Dans le but d'analyser plus systématiquement la relation que ces différents projets entretiennent entre eux, nous avons procédé au calcul d'une matrice de corrélation entre chaque objet et tous les autres. Ce qu'il en résulte, à la fois sur le plan collectif et sur le plan personnel, est une étroite relation ($r = .65$ et $.54$) entre les deux projets sur les assurances maladie et chômage et des faibles relations entre les autres couples de variables ($r < .39$ et $.37$). Ceci confirme que ces deux arrêtés constituent bien les «moteurs» du scrutin, et d'autre part il est clair que les citoyen-ne-s ont associé les deux arrêtés en tant qu'effort de la part du gouvernement pour faire face à la difficile conjoncture économique.

Considérons maintenant la relation entre les deux types d'échelle. Comment faut-il interpréter les décalages qui existent entre l'importance perçue pour la collectivité et celle attribuée aux projets du point de vue personnel? Pour répondre à cette question il faut en premier lieu considérer le «classement» des projets dans chaque échelle. Au niveau de la collectivité, c'est le problème du chômage qui est perçu comme le plus important, en deuxième lieu celui de l'assurance maladie et enfin les autres. On peut plausiblement affirmer que la conjoncture économique actuelle est à l'origine d'une telle perception à la fois si l'on considère les répercussions de la crise économique mondiale sur l'opinion des citoyen-ne-s et si l'on considère que pour la première fois la Suisse est confrontée non seulement au problème du chômage à l'intérieur de ses frontières, mais également au chômage de longue durée. Par ailleurs, cet enjeu constitue aujourd'hui le problème le plus important aux yeux des Suisse-e-s.⁶ Toutefois, au niveau de l'importance personnelle l'ordre dans lequel l'importance des objets est classée n'est

⁶ Voir, à ce propos, le Bulletin du Crédit Suisse, 12 novembre 1993, p. 7.

Tableau 6.2: Initiative 1^{er} août – La perception de l'importance par caractéristiques socio-politiques

Caractéristiques/catégories	Importance collective	(n)	Importance personnelle	(n)
<i>Formation</i>				
Ecole obligatoire	6.8	(125)	5.8	(129)
Apprentissage	6.3	(472)	5.6	(475)
Maturité	5.5	(67)	4.4	(69)
Ecole sup. prof.	5.4	(130)	5.0	(130)
Ecole technique sup.	5.2	(44)	4.1	(44)
Université	4.6	(94)	4.1	(95)
<i>Eta</i>	0.21		0.17	
<i>Axe gauche-droite</i>				
Extrême gauche	5.3	(37)	5.8	(37)
Gauche	5.2	(220)	4.8	(223)
Centre	6.5	(458)	5.6	(466)
Droite	5.7	(195)	4.7	(196)
Extrême droite	7.3	(18)	6.4	(17)
<i>Eta</i>	0.18		0.13	

plus le même. C'est l'arrêté fédéral sur l'assurance-maladie qui est vu comme le problème prioritaire aussi bien par rapport au chômage que par rapport aux trois autres projets. Ceci signifie que la question du chômage est tout de même encore surtout un problème «des autres» aux yeux des citoyen-ne-s et que les problèmes de santé constituent des problèmes personnels plus importants.

La relation entre les deux échelles peut être analysée, en outre, sous l'angle de la proximité des deux valeurs – collective et personnelle – pour chaque objet voté. En premier lieu, il convient de souligner que les valeurs de l'importance collective sont systématiquement plus élevées que celles de l'importance personnelle. Nous pouvons donc affirmer que, dans une certaine mesure, toutes ces votations sont perçues comme importantes surtout pour les autres et moins pour soi même. En deuxième lieu, bien que toutes les différences entre les deux séries de valeurs soient positives, il importe de souligner aussi les différences d'ordre de grandeur. Le changement de canton du Laufonnais est très clairement un problème qui concerne très peu de citoyen-ne-s personnellement. Au contraire, pour ce qui est de l'assurance-maladie, il y a une superposition de l'importance collective et de l'importance personnelle quasiment parfaite. Une certaine différence existe également quant au problème du chômage, ce qui confirme le décalage mis en lumière auparavant. Enfin, les coefficients de corrélation reproduisent aussi cette structure. La relation entre les deux variables est très étroite en ce qui concerne l'assurance-maladie et l'initiative «1^{er} août», et elle se relâche pour les autres projets, en particulier celui du Laufonnais.

Uniquement les variables «niveau des connaissances» et «âge» parviennent à rendre compte des différences pour plusieurs votations. Au contraire, des facteurs comme le niveau de forma-

Tableau 6.3: *Laufonnais – La perception de l'importance dans les groupes concernés par les objets votés*

Catégories concernées	Importance collective	(n)	Importance personnelle	(n)
<i>Laufonnais</i>				
Cantons concernés	4.8	(197)	3.2	(204)
Autres cantons	4.3	(690)	2.2	(725)
<i>Assurance maladie</i>				
Retraités	8.3	(163)	7.7	(164)
Toute la population	7.7	(906)	7.3	(915)
<i>Assurance chômage</i>				
Chômeurs	8.6	(42)	8.0	(41)
Toute la population	8.0	(916)	6.6	(923)

tion et le positionnement idéologique agissent uniquement en ce qui concerne l'initiative 1^{er} août. Aussi bien sur le plan collectif que sur celui de la perception de l'importance personnelle, la connaissance des enjeux permet une meilleure appréciation de l'impact des votations. Les différences entre les valeurs indiquent une même tendance pour les cinq projets. Des écarts plus importants sont à signaler pour le changement de canton du Laufonnais. Par ailleurs, il est intéressant de noter que les écarts entre les deux catégories de citoyen-ne-s sont systématiquement plus grands pour ce qui est de l'importance personnelle. Ceci montre comment une meilleure connaissance des questions posées aux citoyen-ne-s donne lieu à une meilleure capacité de jugement quant aux conséquences, directes et indirectes, que l'issue des votations a sur leur personne. En ce qui concerne les effets de l'âge, l'analyse a montré qu'on peut déceler une tendance vers une plus grande sensibilité quant aux effets des votations parmi les générations plus âgées pour les votations sur l'usage abusif d'armes, sur le changement de canton du Laufonnais et pour l'initiative «1^{er} août». Pour ce qui est de la votation sur l'assurance-maladie on peut observer comment la tranche plus âgée se distingue en montrant d'attribuer une grande importance à cet enjeu (bien que ceci soit moins évident sur le plan personnel). Au contraire, et surtout concernant le plan personnel, la votation sur l'assurance-chômage montre une tendance inverse. Les tranches les plus jeunes, en quête de travail ou déjà dans la vie active, attribuent beaucoup d'importance à cet arrêté fédéral, contrairement aux citoyen-ne-s proches de l'âge de la retraite ou qui ont déjà dépassé ce seuil.

La perception de l'importance de l'initiative pour un jour de fête nationale férié, montre d'être sous l'influence du niveau de formation des individus et de leur positionnement sur l'axe idéologique gauche-droite (Tableau 6.2). D'une part, il apparaît clairement comment l'importance attribuée à cette votation décline au fur et à mesure que le niveau de formation croît. Ceci se vérifie pour les deux indicateurs à notre disposition. D'autre part, la votation est perçue de plus en plus comme importante au fur et à mesure que l'on se déplace de gauche à droite le long de l'axe idéologique. Dans ce cas aussi, les deux indicateurs sont concordes et montrent la même tendance.

Enfin, la relation entre importance objective et importance perçue, ou subjective, doit être reconsidérée. La question qu'on se pose est la suivante: est-ce que les catégories sociales qui sont effectivement touchées par l'objet soumis au vote sont conscientes de ce fait? Si oui, on peut plausiblement s'attendre à ce qu'elles attribuent à ces votations une importance collective et, surtout, une importance personnelle plus élevées par rapport au reste de la population. Pour trois de cinq projets il a été possible d'identifier des catégories sociales particulièrement concernées par les objets votés: les habitants des quatre cantons concernés par la question du Lauffonnais; les retraités, plus vraisemblablement sujets à des maladies et à des hospitalisations, par rapport à l'assurance-maladie; et les chômeurs par rapport à l'assurance-chômage. Dans les trois cas, surtout sur le plan personnel, d'importants écarts dans les valeurs sont à observer (*Tableau 6.3*).

En guise de conclusion, on peut affirmer que ce nouvel indicateur porte une série d'importants compléments pour ce qui est de nos connaissances du rapport entre citoyen-ne-s et démocratie directe, et pour cette raison on espère, dans les prochaines analyses, pouvoir améliorer son interprétation et son potentiel explicatif.

7. La participation

7.1 Le mode de participation

Sur l'ensemble des citoyen-ne-s, 75 pourcent ont voté dans les bureaux de vote, 22 pourcent par correspondance et seuls 3 pourcent se firent représenter. Quelles sont les facteurs qui permettent d'expliquer le mode de participation, quelles sont les catégories de citoyen-ne-s utilisant plus souvent les possibilités de vote par correspondance? Le *tableau 7.1* compare différents groupes de citoyen-ne-s sur ce critère (l'analyse se fait en omettant le vote par représentation, à cause du nombre infime de personnes ayant utilisé ce mode de participation).

Il ressort du tableau que le vote par correspondance est surtout pratiqué en Suisse alémanique, où il est nettement facilité par rapport à d'autres régions; seuls quelques Suisse-e-s romands et Tessinois ont utilisé cette possibilité (respectivement 2 et 4 pourcent). Le mode de participation apparaît comme non lié avec de nombreuses variables politiques de même qu'avec le sexe, l'âge et le niveau d'instruction des répondants. Des corrélations significatives ne sont obtenues qu'avec le type d'agglomération (les citadins votent le plus par correspondance, à l'inverse des habitants des communes rurales), le type de valeurs des répondants (les porteurs de «vieilles valeurs» étant nettement plus attachés à la méthode traditionnelle que les «post-matérialistes» et les personnes ayant des valeurs «mixtes») et la région linguistique des interviewés, comme nous l'avons déjà mentionné.

⁷ Véronique Mottier, «La structuration sociale de la participation aux votations fédérales», en «Citoyenneté et démocratie directe» sous la direction de H. Kriesi, Seismo, Zürich, 1993.

⁸ Guilhermina Marquês de Bastos, «La sélectivité de la participation», in op. cit.

Tableau 7.1: Mode de participation au vote en pourcent

Caractéristiques/Catégories	Aux urnes	par corres- pondance	(n)	V de Cramer
<i>Sexe</i>				p.s.
Homme	79	21	(270)	
Femme	77	23	(236)	
<i>Age</i>				p.s.
18–29 ans	69	31	(88)	
30–39 ans	79	21	(84)	
40–49 ans	84	16	(106)	
50–59 ans	84	16	(76)	
60–69 ans	77	23	(65)	
70 ans et plus	78	22	(80)	
<i>Type de valeurs</i>16**
Valeurs traditionnelles	88	12	(163)	
Valeurs mixtes	73	27	(310)	
Valeurs post-matérialistes	76	24	(33)	
<i>Agglomérations</i>17**
Grandes villes	71	29	(156)	
Petites et moyennes agglomérations	80	20	(164)	
Communes rurales	87	13	(169)	
<i>Région</i>25**
Suisse alémanique	74	26	(371)	
Suisse romande	98	2	(96)	
Suisse italienne	96	4	(22)	

*p<.05; **p<.01, p.s.: pas significatif

7.2 Le type de votants

Si nous utilisons la typologie des citoyen-ne-s selon la fréquence de leur participation, établie par Mottier⁷ qui définit les abstentionnistes (allant aux urnes entre 0 et 2 fois sur 10), les participants sélectifs (3 à 9 fois sur 10) et les citoyen-ne-s modèles (ceux déclarant voter « toujours »), nous nous apercevons que le 26 septembre 1993, 4 pourcent des abstentionnistes, 44 pourcent des sélectifs et 92 pourcent des citoyen-ne-s « modèles » votèrent. Il est intéressant de comparer ces données avec la participation de ces trois types de citoyen-ne-s selon le thème des votations comme l'a établie Marques de Bastos⁸. Pour des enjeux de politique sociale durant les années 80, en moyenne 8 pourcent des abstentionnistes, 56 pourcent des sélectifs et 92 pourcent des citoyen-ne-s « modèles » se déplaçaient aux urnes, ce qui montre que la participation enregistrée le 26 septembre était encore inférieure aux « normes » des années précédentes malgré l'importance et le battage médiatique fait autour des arrêtés sur l'assurance chômage et l'assurance maladie.

Tableau 7.2: Participation le 26.9.1993 selon les caractéristiques politiques

Caractéristiques/Catégories	Participation	(n)	V de Cramer
Participation effective	39		
Participation selon enquête VOX	53	(999)	
<i>Identification à un parti</i>22**
Parti socialiste suisse	63	(140)	
PES	52	(44)	
PEP, AdI	68	(25)	
Parti démocrate chrétien	65	(88)	
Parti radical-démocratique	66	(113)	
Union démocratique du centre	79	(43)	
DS/Automobilistes	50	(24)	
<i>Lien avec un parti</i>24**
Fortement attaché	88	(65)	
Assez attaché	66	(99)	
Sympathisant	59	(280)	
Non lié	45	(460)	
<i>Confiance dans le gouvernement</i>16**
Confiant	63	(398)	
Indécis	48	(183)	
Méfiant	46	(402)	
<i>Intérêt pour la politique</i>42**
Très intéressé	84	(184)	
Plutôt intéressé	60	(442)	
Pas vraiment intéressé	33	(257)	
Pas le moindre intérêt	19	(110)	

*p<0.5; **p<.01

7.3 La participation selon les caractéristiques socio-démographiques et politiques

Les interviews sur les votations du 26 septembre n'apportent aucun élément nouveau par rapport à l'explication que l'on fait généralement des facteurs motivant la participation: les hommes ont plus participé que les femmes, les personnes âgées plus que les jeunes, les personnes instruites plus que celles moins formées, les propriétaires plus que les locataires, les Suisse-s alémaniques plus que les romands et les Tessinois, les sédentaires, plus que les personnes nouvellement arrivées. Le niveau de participation est aussi lié au statut socio-professionnel du ménage, les employés subalternes les ouvriers et les paysans participant moins que les cadres, indépendants et employés moyens, mais aussi à la fréquentation d'un culte religieux (le passage au bureau de vote suivant peut-être le culte dominical). La plus forte relation avec la participation est fournie par l'âge; la tendance générale montre qu'elle augmente au fil des années.

Les facteurs politiques (*Tableau 7.2*) montrent des corrélations plus fortes avec la participation que les caractéristiques socio-démographiques; ce fait est assez courant et ressort de nombre d'analyses. L'identification à un parti politique, le lien avec un parti, la confiance dans le gouvernement et surtout l'intérêt pour la politique sont liés à la participation à des degrés divers; c'est comme à l'accoutumée ce dernier facteur qui a exercé le plus d'influence. L'écart entre la participation des extrêmes (personnes ne s'intéressant pas du tout à la politique et répondants très intéressés) est de 65 pourcent. Nous observons, de plus, des taux de participation plus élevés que la moyenne chez les répondants s'identifiant aux partis gouvernementaux, tandis que les personnes sans lien partisan et celles s'identifiant aux extrêmes de l'échiquier politique se sont relativement peu déplacées, ce qui confirme l'hypothèse d'un scrutin qui a été un large soutien aux autorités.

8. Méthodologie

La présente analyse repose sur une enquête réalisée durant les trois premières semaines suivant les votations par l'Institut de recherche GfS. L'échantillonnage correspondait à la norme des analyses VOX. 1007 citoyen-ne-s ont été interviewés selon un procédé combiné Random/quotas des localités et des personnes, garantissant une représentation adéquate des sexes, des groupes d'âge, des professions, des types d'agglomérations et des régions linguistiques. 706 interviews ont été réalisés en Suisse alémanique, 229 en Suisse romande et 50 en Suisse italienne.

Avec une sélection au hasard, l'importance de cet échantillonnage donne une marge de confiance de ± 3 pourcent. En d'autres termes, un taux statistique de 50 pourcent se situe à 95 pourcent de vraisemblance entre 47 et 53 pourcent.

L'analyse des données a été réalisée au moyen du programme de statistique SPSS de la version PC. L'interprétation des corrélations bivariées repose sur le coefficient du V de Cramer qui mesure la force de la corrélation entre deux variables. On obtient la valeur 1 lorsque la concordance est totale et la valeur 0 lorsqu'elle est inexistante. Des valeurs inférieures à 0.15 indiquent une très faible corrélation. Le degré significatif donne la marge d'erreur vraisemblable permettant de supposer une corrélation sur la totalité (des votants ou des citoyen-ne-s suisses). Le V de Cramer n'est indiqué dans les tableaux que lorsque la vraisemblance d'erreur atteint au maximum 0.05. Dans ce cas-là la corrélation est assurée à 95 pourcent. Lorsque le risque d'erreur est supérieur à 0.05, la mention p.s. signifie que le coefficient est non significatif. Quand la variable indépendante est nominale (ou ordinale) et que la variable dépendante est intervalle, le coefficient d'association le plus approprié s'avère être l'Eta. Ce coefficient, variant entre -1 et 1 mesure la force de l'association entre deux variables (0 = indépendance). Le Eta carré donne la variance expliquée (en pourcent) par la variable indépendante.



Bilan des votations fédérales du 26 septembre 1993

Les cinq objets portés en votation populaire le 26 septembre 1993 ont consacré un large consensus parmi la population et un fort soutien au gouvernement ainsi qu'au Parlement, en suivant les recommandations des instances dirigeantes; tous les objets ont été acceptés, la plupart du temps de manière massive, dans tous les cantons, avec des taux d'acceptation au niveau national variant entre 70 et 86 pourcent. Nous pouvons remarquer ici que le vote sur le district de Laufen a obtenu près de 60 pourcent d'avis positifs dans le canton de Berne, qui perdait à cette occasion une parcelle de son territoire.

Si le «oui» à trois des changements proposés, soit l'arrêté fédéral contre l'usage abusif d'armes, le changement de canton du Laufonnais, et l'initiative pour un jour de la fête nationale fériée paraissait acquis d'avance, faute de réelle opposition, la bataille semblait nettement plus serrée concernant les deux objets «moteurs» de ce jour, les arrêtés fédéraux sur les mesures temporaires contre le renchérissement de l'assurance-maladie et sur l'assurance-chômage. Cependant, en lieu et place d'un affrontement, les scrutins tournèrent au plébiscite, comme les chiffres cités auparavant l'attestent, avec des résultats relativement homogènes selon les différentes catégories de répondants.

L'Arrêté fédéral contre l'usage abusif d'armes, le changement de canton du Laufonnais et l'initiative «1^{er} août»

Les trois projets susmentionnés n'ont pas donné lieu à d'importants débats; comparés aux projets sur l'assurance-maladie et l'assurance-chômage ils paraissaient secondaires et, de plus, quasiment aucune opposition ne s'était déclarée à ces propositions. Tous les groupes socio-démographiques ou politiques acceptèrent ces objets à une écrasante majorité. Les femmes ont montré des taux d'acceptation légèrement plus élevés que ceux des hommes, tandis que les répondants les plus âgés étaient légèrement plus réfractaires aux changements proposés. Le niveau de formation des citoyen-ne-s semble avoir eu une faible influence sur le comportement de vote, mais ces objets n'étant pas de nature complexe ou technique, ce fait n'est pas une surprise. En ce qui concerne le positionnement des citoyen-ne-s le long de l'axe idéologique gauche-droite, les personnes se situant sur la droite de l'échiquier politique ont eu tendance à approuver moins souvent ces changements.

L'Arrêté fédéral sur des mesures contre le renchérissement de l'assurance-maladie

Cet arrêté, un des projets «moteurs» de ce jour de votation, fut accepté par une très grande majorité des participants au scrutin, et ceci dans tous les cantons. Les mots d'ordre des partis politiques reflétaient un large consensus qui s'est traduit par une non-différenciation du vote selon les identifications partisans. En outre, les déterminantes traditionnelles tels que l'âge, le sexe, et la formation se révèlent sans aucune importance dans l'explication du comportement de vote. Les cadres, les indépendants ainsi que les ouvriers ont approuvé l'arrêté moins unanimement que les autres catégories sociales, de même que les membres de l'USAM. Les personnes méfiantes envers le gouvernement ainsi que celles proches d'aucun parti ont rejeté l'arrêté plus souvent que les autres, ce qui confirme l'explication d'un vote de soutien aux autorités et aux partis.

En ce qui concerne les motivations du vote, nous nous apercevons qu'aussi bien les partisans que les opposants à l'arrêté expliquent leur décision dans une large mesure par le souci de freiner l'augmentation de leurs dépenses pour l'assurance-maladie. La différence consiste dans le fait que les défenseurs de l'arrêté ont accepté la solution proposée comme un compromis valable, tandis que les opposants auraient préféré des solutions plus radicales, et qui ne défavorisent pas les petits revenus. Nous pouvons encore remarquer qu'une bonne partie des détracteurs de l'arrêté étaient au fond d'accord avec l'argumentation du Conseil Fédéral, mais n'ont pas voulu prendre le risque de voir ces mesures définitivement inscrites dans la révision de la loi sur l'assurance-maladie.

L'Arrêté fédéral sur l'assurance-chômage

Le deuxième objet d'importance du jour, destiné à introduire des mesures d'urgence en faveur des chômeurs de longue durée fut bien moins disputé que ne le laissait présager la campagne précédant les votations. Seules quelques catégories socio-économiques se distinguent du comportement généralement observé: les personnes ayant un niveau de formation relativement bas par rapport aux autres, les ouvriers, les paysans et les habitants des zones rurales ont été moins unanimes à supporter l'arrêté.

Concernant les variables politiques, elles sont plus explicatives: l'identification à un parti montre la plus forte corrélation avec le vote, les personnes s'identifiant à la gauche ayant voté moins souvent en faveur de l'arrêté. Le positionnement sur l'axe idéologique gauche-droite des interviewés illustre ce que nous venons de remarquer: les personnes les plus favorables à cet objet se situent au centre, tandis que celles se positionnant à droite restent légèrement en dessous de la moyenne. Il faut ici souligner que même les sympathisants de la gauche ont approuvé massivement l'arrêté sur l'assurance-chômage, en allant à l'encontre des mots d'ordre du PSS, du PST et de l'USS. Le fait que les personnes méfiantes envers le gouvernement approuvent l'arrêté de manière moins massive que la moyenne confirme l'idée d'un scrutin destiné à confirmer les autorités.

Les motivations du vote en faveur de l'arrêté reprennent les arguments de la propagande officielle, soit venir en aide aux chômeurs en fin de droit et la prolongation de la durée maximale d'indemnisation. Les oppositions à ce projet sont motivées de deux manières distinctes: d'un côté, les personnes se situant à gauche de l'échiquier politique protestent contre la baisse des prestations de l'assurance, tandis que celles se positionnant à droite craignent surtout les abus engendrés par la nouvelle réglementation.

La participation

Le taux de participation à ces votations peut être considéré comme moyen, il correspond aux normes de la dernière décennie. 75 pourcent des citoyen-ne-s votèrent dans les bureaux de vote, 22 pourcent par correspondance et 3 pourcent se firent représenter. Comme à l'accoutumée, le taux de participation augmente avec l'âge des répondants, leur niveau de formation et leur intérêt pour la politique. Le fait que les personnes s'identifiant aux partis gouvernementaux aient plus souvent voté que les autres confirme le fait que ces scrutins ont été une sorte de soutien aux autorités dirigeantes du pays.